
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2014 - 427 DU 04 AOÛT 2014

portant promotion de l'Enseigne de Vaisseau
de 2ème classe **ADANDE Sèmako
Dominique**, au grade d'Enseigne de
Vaisseau de 1ère Classe.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2005 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2014-260 du 18 avril 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** le décret n° 80-34 du 11 février 1980 portant déblocage total et définitif des avantages financiers correspondant aux avancements des Agents Permanents de l'Etat et des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises pour compter du 1er janvier 1980 ;
- Vu** le décret n° 2012-176 du 18 juin 2012 portant nomination de six (06) élèves officiers aux grades de Capitaine et Sous-lieutenant des Forces Armées Béninoises ;
- Sur** proposition du Ministre de la Défense Nationale ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : L'Enseigne de Vaisseau de 2^{ème} classe **ADANDE Sèmako Dominique** est promu au grade d'Enseigne de Vaisseau de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} avril 2012.



Article 2 : La promotion ci-dessus accordée donne droit à une augmentation de traitement dans les conditions définies par les textes en vigueur en la matière.

Article 3 : Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 04 aout 2014

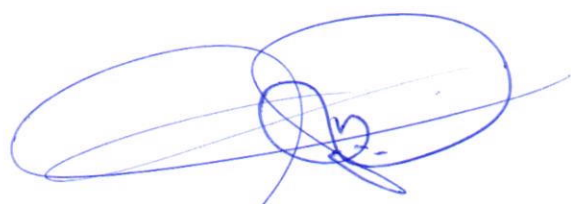
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



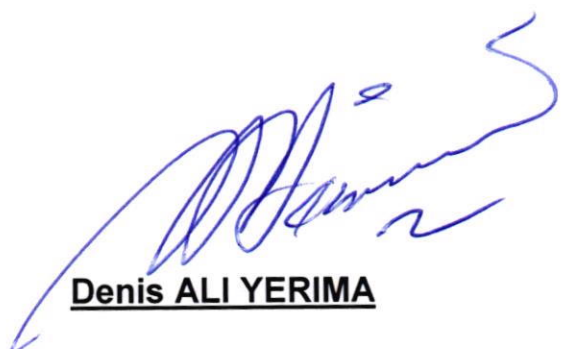
Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de la Défense Nationale,



Jonas GBIAN



Denis ALI YERIMA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC HCJ 2 CES 2 HAAC 2 MDN 4 MEF4 AUTRES MINISTERES 25 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI 5 BN-DANDLC3 GCONB-DCCT-DCCT-INSAE 3 BCP-CNS-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR FDSP 02 INTERESSE 1 JORB 1.